

ARRÊTÉ n° 2021 - 03 - DEG
DETERMINANT LES DATES DES EPREUVES D'ADMISSION DE LA SESSION
2021 DE L'EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA

LE PRESIDENT,

- Vu l'article L. 712-2 du code de l'éducation;
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, en ses articles 1,6 et 7;

DECIDE

Article 1

Les épreuves orales d'admission de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats débutent le 15 novembre 2021. Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires, elles se dérouleront selon le calendrier suivant :

EPREUVE	DATE
Anglais	15 novembre 2021
Protection des libertés et droits fondamentaux - Grand oral	29 et 30 novembre 2021

Fait à Avignon, le 29 octobre 2021

Le Président d'Avignon Université,



Philippe ELLERKAMP